

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS**

Date de la réunion :

Le 30/11/2022 à 18h00

Mairie d'Amboise – Salle Yvonne GOUVERNE

Convocation adressée le 24/11/2022 via iDélibre

PRENOM NOM	Présences	Absences excusées	Absences
M. Atman BOUCHEKIOUA	X		
Mme Régine MALASSIGNÉ	X		
Mme Brigitte DEBRINCAT		X	
Mme Jacqueline MOUSSET		X	
Mme Elisabeth JOURDAIN	X		
M. Jean-Louis VOLANT	X		
Mme Myriam SANTACANA	X en visio		
M. Brice RAVIER	X en visio		
M. Denis CHARBONNIER	X		
M. José BONY			X
M. Thierry PRIEUR			X

Invités :

PRENOM NOM	Qualité
Mme Anne JOULIN	

Déroulé de la commission :

Monsieur BOUCHEKIOUA ouvre la séance.

Monsieur BOUCHEKIOUA indique que le rapport sur la planification et les modalités d'organisation des travaux et entretien des structures sportives demandé lors de la dernière commission par madame SANTACANA et monsieur RAVIER est en cours et que les éléments de réponse seront apportés prochainement.

En revanche, un point est ajouté pour répondre à leur demande portant sur les modalités de mise en œuvre de la consultation citoyenne portant sur les animations sportives.

1) Modalités de mise en œuvre de la consultation citoyenne portant sur les animations sportives

Dans le cadre d'une consultation citoyenne, la Ville d'Amboise a recueilli les avis de la population concernant les activités de vacances d'hiver 2023.

Cette consultation citoyenne était organisée du 1er septembre au 15 octobre 2022.

Sur 258 votes au total, reçus via le site Internet (75 % des réponses) ou par papier (25 % des réponses), la consultation a permis de relever les préférences suivantes : la patinoire synthétique se place en premier choix avec 47 % des votes, devant l'escape game (18%), le trampoline park (14%), le laser game (11%) et le parcours ninja warrior (10%).

Lors de la commission EJS du 16 novembre dernier, Monsieur RAVIER a demandé que soit précisées les modalités de mise en œuvre de cette consultation.

Il est donc précisé qu'il y a eu un communiqué de presse le 1er septembre 2022 et des publications Facebook régulières pour annoncer le lancement de la consultation informant de la procédure de recueil des avis :

- Lien sur le site Internet de la Ville d'Amboise ;
- Formulaire papier disponibles à l'accueil de la Mairie d'Amboise et lors du forum des associations avec une urne pour recueillir les avis,

Les avis par Internet se faisaient via un formulaire électronique anonymisant le votant. Les avis électroniques étaient automatiquement basculés sur la boîte mail de l'agent affecté au recueil des avis. L'agent a reporté les résultats dans un tableau Excel.

Les avis papier ont été relevés dans l'urne par ce même agent qui les a également reportés dans le même tableau.

Madame SANTACANA demande quel est le délai de désignation du prestataire pour la patinoire.

Monsieur BOUCHEKIOUA rappelle que la question retenue était les modalités de mise en œuvre de la consultation.

2) Classe orchestre : conventions de mise à disposition des instruments

Une classe orchestre a été créée au sein de l'école George Sand en 2002 afin de sensibiliser et susciter l'intérêt d'un public éloigné de l'enseignement musical.

Elle permet ainsi d'initier une cohorte de CM1 et CM2 à l'utilisation d'instruments de musique.

La ville emploie (en prestation de service) deux musiciens professionnels pour assurer les cours une fois par semaine à raison de deux heures. Elle met par ailleurs à disposition une trentaine d'instruments (des cuivres) et en assure l'entretien.

Afin de motiver davantage les élèves et parfaire leur apprentissage, il convient de leur permettre de pratiquer l'instrument au-delà des séances de cours hebdomadaires. C'est pourquoi, la municipalité souhaite procéder au prêt d'un instrument à chaque élève. Une cérémonie solennelle de remise devrait être programmée en janvier 2023 afin de marquer le sérieux de cette mise à disposition. De même, une convention signée avec les parents de chacun des élèves permet d'officialiser cette mise à disposition et d'en assurer de bonnes conditions d'utilisation.

La commission n'émet aucune remarque.

Monsieur BOUCHEKIOUA précise que ce projet est très positif par son approche pédagogique et qu'il fonctionne bien depuis 20 ans.

3) Modalités d'attribution des aides à projet pédagogique

Les enseignants des écoles municipales d'Amboise proposent chaque année des actions, animations ou sorties scolaires à caractère éducatif et pédagogique (classe découverte ou autre type de projet à dimension artistique, culturelle ou sportive).

La Ville est systématiquement sollicitée pour participer financièrement à ces projets pédagogiques.

Depuis 2017, la ville attribue une participation financière dite aide aux projets pédagogiques à hauteur de 80% du montant du projet et dans la limite de 30 € par élève de la grande section de maternelle au CM2.

La municipalité a souhaité réexaminer les modalités d'attribution de ces aides pour les étendre aux élèves de moyennes et petites sections de maternelle en 2023.

Faisant suite aux échanges sur le sujet avec les directeurs d'école lors d'une réunion le 15 novembre 2022 et à la concertation de la commission Education Jeunesse et Sports du 16 novembre 2022, il est proposé

- de moduler les modalités de calcul de la participation financière en la plafonnant à 80% du montant du projet et dans la limite de 30 € par élève d'élémentaire et 20 € par élève de maternelle ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Monsieur BOUCHEKIOUA précise que la volonté de la Municipalité est d'élargir la participation financière sans alourdir significativement les finances et rappelle que ce sujet avait reçu consensus de la part des membres de la commission, des directeurs d'école et des représentants des parents d'élèves.

Les membres de la commission acquiescent.

4) Achats des services sports et éducation jeunesse (commission Affaires Générales)

Désormais seul compétent pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants », le conseil municipal sera invité, après présentation de chacun des projets à la commission affaires générales (6 décembre 2022), à se prononcer sur les demandes d'achats listés ci-dessous :

Dans le cadre du fonctionnement des écoles de la Ville d'Amboise, le service Education a besoin de procéder aux achats de fournitures scolaires, livres, petits matériels divers, nécessaires aux apprentissages des élèves et sollicités par les enseignants des écoles :

512,18 € TTC auprès du fournisseur C'EST LA FAUTE A VOLTAIRE (Amboise)

1530,51 € TTC auprès du fournisseur LACOSTE DACTYL BUREAU&ECOLE (Bourges)

255 € TTC auprès du fournisseur LU&APPROUVÉ (Amboise)

150,70 € TTC auprès du fournisseur LUDIC (St Rémy de Provence)

289,40 € TTC auprès du fournisseur NATHAN MATERIEL EDUCATIF (Avon-77)

4515,65 € TTC auprès du fournisseur SADEL (société coopérative et participative spécialisée dans les fournitures pédagogiques – Angers)

Prestation d'entretien des instruments de musique de la classe orchestre : 400 € TTC auprès du prestataire GAUDET Stéphane (Amboise)

Monsieur BOUCHEKIOUA précise que les demandes émanent des enseignants c'est pourquoi les achats sont centralisés majoritairement sur la société coopérative et participative la SADEL.

Madame SANTACANA et monsieur RAVIER interrogent sur le type d'ouvrages et de fournitures pédagogiques ; et pourquoi ne pas faire appel à une entreprise située dans le bassin d'emploi d'Amboise.

Monsieur BOUCHEKIOUA souligne que le sujet a déjà été abordé lors de la dernière commission et que la SCOP permet d'avoir des tarifs attractifs.

Madame SANTACANA et monsieur RAVIER demandent s'il y a eu d'autres devis, en particulier auprès des commerces locaux, et souhaiteraient avoir les éléments comparatifs.

Monsieur BOUCHEKIOUA relève que ce point n'était pas à l'ordre du jour et garantit faire confiance aux services dans leurs démarches et leur travail dont les méthodes « ne datent pas d'aujourd'hui ».

Madame SANTACANA et monsieur RAVIER soulignent qu'ils ne remettent pas en cause la confiance envers le personnel, mais veulent s'assurer qu'il y a bien des comparaisons faites avec les offres locales et connaître les critères de choix.

Monsieur BOUCHEKIOUA explique que le choix se porte sur le mieux offrant et que les questionnements sur les procédures de marchés publics sont à traiter en commission des affaires générales.

Madame SANTACANA et monsieur RAVIER rappellent que depuis la nouvelle municipalité, il y a eu l'installation d'un nouveau fournisseur local à la Boitardière. Ils estiment qu'il serait plus pertinent d'acheter au plus près pour faire vivre le tissu local. Pour les prochains achats, ils souhaiteraient avoir connaissance des devis comparatifs dans un tableau récapitulatif.

Monsieur VOLANT s'offusque du manque de confiance affiché envers les services.

Monsieur BOUCHEKIOUA souligne que la demande ne manquera pas d'alourdir davantage les tâches des services déjà sur-sollicités par les nouvelles démarches mais qu'il les sollicitera donc.

5) **Mise à disposition des salles et du matériel**

Les associations sportives et les associations de parents d'élèves sollicitent régulièrement et fréquemment la ville pour des mises à disposition de salle, de matériel ou du minibus.

La Ville d'Amboise affirme sa volonté de soutenir ses associations en apportant notamment un soutien matériel et logistique pour l'organisation de leurs activités.

Désormais seul compétent pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans », le conseil municipal sera invité, après présentation de chacun des projets à la commission affaires générales (6 décembre 2022), à se prononcer sur les demandes ci-dessous :

- Mise à disposition de la salle Guynemer à l'association LES MOUSQUETONS D'AMBOISE pour l'organisation de ses entraînements exceptionnels : semaine 51 tous les jours de 18h à 22h, sauf le mercredi de 16h30 à 20h + les lundis 1^{er}, 8 et 29 mai 2023 de 18h à 22h ;
- Mise à disposition de la salle Guynemer à l'association AVENIR AMBOISE VOLLEY BALL pour l'organisation de ses matchs : les samedis 14 et 28 janvier et 04 février 2023, de 13h à 18h30 ;
- Mise à disposition du minibus Visiocom à l'association CULTU'RAIDS ASSAUT pour participer au trail du Sancy Mont-Dore du 13 au 16 janvier 2023.

La commission n'émet aucune remarque.

Fin de séance : 19h